



---

## Le travail social en milieu scolaire (TSS)

Au bénéfice d'une formation reconnue en éducation sociale, les travailleuses sociales et travailleurs sociaux en milieu scolaire (TSS) sont engagé·e·s par la DFAC dans les différentes écoles du canton de la 1H à la 11H.

Le mandat des TSS s'articule autour de 4 axes :

- > **Climat scolaire** : favoriser la qualité du climat scolaire et soutenir l'école dans son mandat d'éducation et de formation.
- > **Soutien socio-éducatif** : soutenir les élèves dans leur intégration scolaire et sociale.
- > **Collaborations internes et externes** : collaborer avec l'ensemble des acteurs concernés, en particulier les familles et les professionnel·le·s, en mobilisant leurs ressources et compétences.
- > **Prévention et détection précoce** : s'engager dans des actions socio-éducatives répondant aux besoins des élèves ou des dynamiques de classe.

Les TSS sont facilement accessibles au sein de l'école. Ils·elles interviennent sur demande des élèves, des familles, des enseignant·e·s, des directions d'école ou d'autres professionnel·le·s du réseau. En fonction des situations, ils·elles peuvent agir de manière proactive.

Les TSS s'appuient sur les fondements théoriques et pratiques du travail social, tels que l'approche systémique, la gestion des conflits, la recherche de solutions, etc.

Les TSS sont soumis·e·s au devoir de discrétion.

---